

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation après ONC

Par **Arturo12**, le **31/07/2013** à **15:22**

Bonjour,

Je me suis vu attribuer la jouissance exclusive d'un bien commun en indivision après l'ONC. Sans même l'avoir demandé.

Le JAF n'a pas spécifié si cela était à titre gratuit ou onéreux. Serais-je en principe redevable d'une indemnité d'occupation entre l'ONC et le jugement de divorce ?

Après divorce je sais que cela sera de toute façon à titre onéreux.

Merci de votre réponse et meilleures salutations.

Arturo12